

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-11

Marché public de travaux

Lot n°05 avenant n°01 – Plâtrerie, isolation, faux-plafonds
Création de deux classes, vestiaires, sanitaires et extension du
réfectoire de l'école maternelle du Lac de Labou
2024-04.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment *"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"* ;

DECIDE

Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 09/08/2024, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°01 du lot 05 « Plâtrerie, isolation et faux-plafonds » a pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité de type VARIO dans l'extension du réfectoire.

Art. 3 – L'incidence financière est de + 380.00 € hors taxes, soit + 0.69% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory le 12/03/2025


La Maire, (de Garonne)
DENOUVION Victor

Publié le : 17/03/2025